

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 18559

présenté par

M. Jumel et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine - NUPES

ARTICLE 9

À l'alinéa 40, substituer aux mots :

« au 1° du I »

le mot :

« à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ouvrir le suivi individuel spécifique - créé par cet article - au bénéfice des salariés qui sont exposés à l'ensemble des facteurs de risques professionnels, et non seulement aux 3 facteurs de risque tel que prévu actuellement par le présent article 9.